Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_65-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sur convocation en date du 3 avril 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Jean-Luc GICQUEL ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BECKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 56
Votants : 57
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-065/2026 – DOTATION DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES EN MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIE.

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Monsieur le président expose que pour les besoins de l'exercice de leur mandat, il convient de déterminer la dotation affectée aux élus communautaires en matériel informatique et téléphonie.

La convocation électronique des élus aux assemblées via la solution idelibre proposée par Mégalis Bretagne a été déployée lors de la précédente mandature. Il est proposé de reconduire cette solution laquelle nécessite que l'ensemble des conseillers communautaires soit doté de matériel informatique.

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260413-CC_20260413_65-DE

Il convient d'envisager le choix des meilleurs matériels en fonction des responsabilités exercées et des travaux à réaliser par chacun des élus et d'opter pour le meilleur rapport qualité/prix sachant que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2026.

Il est proposé à l'assemblée d'examiner les dotations suivantes :

1 - La dotation proposée pour le président et les vice-présidents :
- Un ordinateur portable
- Un smartphone.

2 - La dotation proposée pour les conseillers communautaires titulaires :
- Une tablette tactile.

Il n'est pas prévu de doter les conseillers communautaires suppléants d'une tablette tactile.

Un certificat d'attribution sera délivré à chaque élu lors de la remise de sa dotation.

Lors de la restitution de ces matériels, en cours ou en fin de mandat, chaque élu aura la possibilité de les acquérir moyennant une contribution financière qui sera déterminée ultérieurement par délibération du conseil communautaire.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

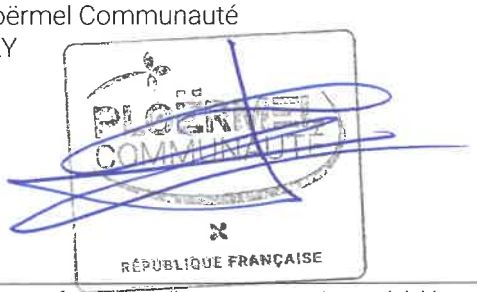
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 57
. **Pour** : 57
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 57
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** la dotation des élus communautaires en matériel informatique et téléphonie comme suit :
  - pour le président et les vice-présidents :
    - Un ordinateur portable
    - Un smartphone
  - pour les conseillers communautaires titulaires :
    - Une tablette tactile
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY



La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.